



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Conciliation entre La République démocratique du Timor-Leste et le Commonwealth d'Australie**

SINGAPOUR, le 9 août 2017

#### **Le Timor-Leste et l'Australie poursuivent leurs discussions avec la Commission de conciliation dans le cadre d'une procédure concernant une frontière maritime**

Les délégations du Timor-Leste et de l'Australie ont participé à une série de réunions confidentielles avec la Commission de conciliation à Singapour la semaine du 24 au 28 juillet 2017. Ces réunions font parties d'un dialogue structuré en cours dans le contexte de la conciliation entre la République démocratique du Timor-Leste (« **Timor-Leste** ») et le Commonwealth d'Australie (« **Australie** »), conduite en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et menée sous les auspices de la Cour permanente d'arbitrage (« **CPA** »). Ces réunions se poursuivront dans un effort visant à résoudre les divergences entre les deux États concernant les frontières maritimes dans la mer du Timor.

Durant la semaine, la Commission et les Parties se sont rencontrées afin d'examiner leurs positions et de chercher à identifier de possibles terrains d'entente. Ces réunions s'appuient sur les réunions précédentes entre la Commission et les Parties qui se sont tenues régulièrement depuis le mois d'octobre 2016.

Les deux Parties et la Commission ont convenu que les réunions étaient productives et ont réaffirmé leur engagement à œuvrer pour l'éventuelle conclusion d'un accord relatif aux frontières maritimes. « Nous avons fait des progrès réguliers au cours des derniers mois, et à nouveau lors de cette réunion » a déclaré M. l'Ambassadeur Peter Taksøe-Jensen, le président de la Commission. « Des questions difficiles demeurent non résolues, mais étant donné la bonne volonté manifestée par les deux gouvernements tout au long du processus, la Commission reste convaincue que nous serons en mesure de surmonter les différences des parties et de parvenir à un accord ».

#### **Prochaines étapes**

Plusieurs réunions entre les Parties et la Commission sont attendues au cours des prochains mois. La Commission a tenu ses réunions dans un cadre confidentiel, susceptible de créer un environnement propice au succès éventuel de la conciliation. Cependant, d'autres déclarations publiques pourront être publiées de temps à autres. La Commission compte terminer les discussions avec les parties sur le fond d'ici à la fin du mois d'octobre de cette année, à la suite de quoi elle rendra son rapport.

#### **Contexte de la procédure de conciliation**

La Commission de conciliation a été constituée le 25 juin 2016, conformément à la procédure décrite à l'Annexe V de la Convention. Elle est composée de cinq membres et présidée par S.E. M. l'Ambassadeur Peter Taksøe-Jensen (Danemark). Les autres membres de la Commission sont : le Dr Rosalie Balkin (Australie), M. le juge Abdul G. Koroma (Sierra Leone), M. le professeur Donald McRae (Canada et Nouvelle-Zélande) et M. le juge Rüdiger Wolfrum (Allemagne). Avec l'accord des Parties, la CPA agit en tant que greffe dans cette procédure.

La procédure a été initiée par le Timor-Leste le 11 avril 2016 par le biais d'une « Notification engageant une procédure de conciliation conformément à la Section 2 de l'Annexe V de la CNUDM », adressée à l'Australie.

Le 2 mai 2016, l'Australie a présenté la « Réponse de l'Australie à la Notification de conciliation ».

Le 28 juillet 2016, la Commission de conciliation a tenu une réunion portant sur la procédure avec les Parties au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas.

Les 29, 30 et 31 août 2016, la Commission a convoqué une séance d'ouverture de la conciliation et une audience portant sur la compétence au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas.

Le 19 septembre 2016, la Commission a rendu sa Décision sur la compétence, déclarant la poursuite de la procédure de conciliation.

Du 10 au 13 octobre 2016, la Commission et les Parties se sont rencontrées à Singapour.

Le 9 janvier 2017, les Ministres des Affaires étrangères du Timor-Leste et de l'Australie et la Commission ont publié une déclaration commune trilatérale au sujet de la fin du *Traité relatif à certains arrangements maritimes dans la mer du Timor*.

Du 16 au 20 janvier 2017, la Commission et les Parties se sont rencontrées à Singapour.

Du 27 au 31 mars 2017, la Commission et les Parties se sont rencontrées à Washington, DC.

Du 5 au 9 juin 2017, la Commission et les Parties se sont rencontrées à Copenhague.

De plus amples informations relatives à cette affaire, y compris le texte complet de la Décision de la Commission sur la Compétence, les communiqués de presse précédents, l'enregistrement vidéo et la transcription de la séance d'ouverture, les présentations des Parties ainsi que les déclarations communes trilatérales sont disponibles à l'adresse suivante : [www.pca-cpa.org/fr/cases/132/](http://www.pca-cpa.org/fr/cases/132/).

\* \* \*

### **Informations générales sur la Cour permanente d'arbitrage**

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux de La Haye de 1899. Elle compte actuellement 121 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'organes de l'État, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA administre actuellement 6 différends inter-étatiques, 78 arbitrages entre investisseurs et États et 44 affaires sur le fondement de contrats impliquant un État ou une autre entité publique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : [www.pca-cpa.org](http://www.pca-cpa.org).

Contact : Cour permanente d'arbitrage

Courriel : [bureau@pca-cpa.org](mailto:bureau@pca-cpa.org)